

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Physique-Chimie**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Françoise MAGUIN** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Samuel GUILLOT** **Maitre de Conférences**

Membres du jury :

- **M. Olivier DURAND** **Professeur certifié**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans le 01/12/2025


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 8 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Physique-Chimie, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Samuel GUILLOT** Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- **Mme Françoise MAGUIN** Maître de Conférences

Membres du jury :

- **M. Olivier DURAND** Professeur certifié

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 01/12/2025


Éric BLOND